



Communiqué de Presse
Sénonais
RD 369
Réfection de la couche de roulement en enrobé
Commune de Fouchères
hors Agglomération
Déviation



Le Conseil Départemental de l'Yonne entreprend des travaux de renouvellement de la couche de roulement sur le giratoire de la Route Départementale (RD) 369, sur le territoire de la commune de Fouchères, ceux-ci seront réalisés par l'entreprise EUROVIA du 3 au 5 avril 2018 ; ces dates sont susceptibles d'évoluer si les conditions météorologiques le nécessitaient.

Secteur des travaux

Les travaux seront réalisés sur le giratoire d'accès de la zone de l'aire de services de Villeroy et de la zone d'activité de la Communauté de Communes du Gâtinais.

Étapes des travaux

- Rabotage de la chaussée.
- Mise en œuvre d'une couche de roulement en enrobé.

Règlement de circulation

La circulation des véhicules sera interdite entre le giratoire intermédiaire qui dessert la zone de l'aire de services de Villeroy et le giratoire de la gare de péage de Villeneuve-la-Dondagre .

Les véhicules pourront emprunter l'itinéraire de déviation suivant dans les deux sens :

Depuis le giratoire de la gare de péage de Villeneuve-la-Dondagre en direction de la commune de Subligny (RD 660) puis en direction de Villeroy par les RD 381 et 81 puis direction Saint-Valérien.

Au carrefour giratoire formé par la RD 81 et la RD 369, reprendre la RD 369 pour rejoindre la zone de l'aire de services de Villeroy .

L'accès aux propriétés riveraines sera organisé en cohérence avec l'avancement des travaux.

[Consultez ici les communiqués de presse et les plans de déviation](#)

sur le site lyonne.com /suivi des chantiers du Conseil Départemental

***Soyez particulièrement attentifs à la signalisation mise en place
pour votre sécurité et celle des agents qui travaillent sur le chantier !
Veillez à maintenir les distances de sécurité et respectez les limitations de vitesse
Anticipez et prévoyez d'allonger votre temps de trajet
pendant la période des travaux.***

RD 369

Commune de **Fouchères**
Renouvellement de la couche de roulement

Arrêté n° 20/CDY/ATR SENS/2018

Règlement de circulation

